Le Goeland J Journal municipal de Saint-Siméon



Après un été exceptionnel, accompagné de plusieurs canicules, voici déjà que l'automne se pointe à l'horizon avec des températures plus clémentes et moins humides.

Comme plusieurs l'ont remarqué, notre région a été visitée cet été

par un achalandage hors du commun de touristes venus d'un peu partout au Québec. Malgré cet achalandage et certains débordements dans d'autres municipalités en Gaspésie, tout s'est relativement bien passé à Saint-Siméon. Que ce soit sur nos plages ou dans nos commerces, les touristes ont respecté les règles sanitaires de la santé publique et ont su profiter de notre beau coin de pays. Le tourisme est important pour notre région et amène un apport considérable à notre économie.

Je tiens à souligner le travail exceptionnel du comité du Camp de l'Île aux Pipianes, qui a su malgré le contexte de la pandémie et les contraintes opérationnelles occasionnées par celle-ci, offrir un camp de jour de qualité aux enfants, et ce, pour le bonheur des parents. Je tiens à féliciter tout particulièrement la coordonnatrice Marie-Mylène Poirier et toute son équipe de moniteurs et monitrices qui ont, par leur travail, contribué à offrir des activités de tout genre de façon sécuritaire et pour le plaisir des enfants. Le camp de l'Île aux Pipianes est géré par un comité de bénévoles et est supporté et financé en grande partie par la Municipalité.

Cet automne, j'invite les adeptes de plein air à utiliser les sentiers pédestres à Saint-Siméon. Les couleurs et le paysage sont magnifiques durant la saison automnale.

L'arrivée de l'automne rime également avec retour à l'école. Retour à l'école, qui dans le contexte actuel, sera bien différent des années passées. Malgré les contraintes et les règles imposées par la santé publique en ce qui a trait au port du masque et la distanciation physique, je suis convaincu que la rentrée scolaire pour les enfants se fera de façon sécuritaire pour tous. Je vous souhaite un franc succès dans vos apprentissages académiques.

Depuis le 6 juillet dernier, suite à la relocalisation de ses infrastructures, la municipalité de Saint-Siméon effectue et dirige ses opérations au 300, rue Alexis-Poirier. À la suite de questionnement de certains citoyens, je tiens à préciser que les coûts de réaménagement du garage municipal, des bureaux municipaux ainsi que de la caserne de pompier devraient totaliser tout près de 150 000 \$. Ces argents sont puisés à même le surplus accumulé de la Municipalité ou au fonds de roulement, donc ceci n'a pas d'incidence sur les opérations courantes de la Municipalité. De plus, une subvention de 20 000 \$ provenant du Fonds région et ruralité (FRR) de la MRC Bonaventure, nous a été octroyée pour la rénovation de nos bureaux administratifs et la relocalisation du marché aux puces. L'acquisition des installations de Fabrication Delta fut une réelle opportunité pour la municipalité de Saint-Siméon et nous tenons par le fait même, à remercier l'entreprise pour sa collaboration dans ce dossier.

En terminant, si vous remarquez ou constatez des bris ou événements dans nos infrastructures ou espaces municipaux, je vous invite à nous en informer en communiquant avec le bureau au 418 534-2155. De cette façon, nous pourrons intervenir rapidement et remédier à la situation.

Au plaisir de vous reparler en novembre.

Denis Gauthier, Maire

111, avenue de l'Église Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0 Téléphone : 418-534-2155

Courriel: administration@stsimeon.ca



LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le programme de péréquation et de la somme attribuée à la Municipalité pour l'année 2020.

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue de madame Édith Poirier concernant une problématique pour la circulation des vélos sur une portion du boulevard Perron Est.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 480-20, relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée:

Le propriétaire désire construire un garage isolé ayant une superficie de 111,11 m² alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale de 64,1 m² (ce qui équivaut à 75% de la superficie au sol de la résidence), et une hauteur de murs de 4,27 m alors que le règlement de zonage permet une hauteur maximale de 3 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT le garage sera construit loin du chemin public;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur totale du garage n'excèdera pas la hauteur totale de la résidence;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de résidence construite du côté Est du garage;

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été acceptées par le passé dans ce secteur;

ET compte tenu de l'avis du comité consultatif d'urbanisme donné le 23 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 596 120 du cadastre du Québec, CONDITIONNELLEMENT à ce que ce soit le seul bâtiment accessoire construit sur cet immeuble.

Il a été RÉSOLU:

- → que la municipalité de Saint-Siméon demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 280 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.
- → de désigner le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés et l'inspecteur municipal à titre de responsables pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

de désigner le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés et l'inspecteur municipal à titre d'inspecteurs aux fins de veiller à l'application du Règlement (particulièrement la section V – Inspection et saisie);

d'autoriser le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés, l'inspecteur municipal et tout membre d'un corps de police à délivrer des constats d'infraction conformément audit Règlement.

- → d'accepter les soumissions reçues de Peinture F. Bourque, le tout pour une somme s'élevant à 6 864 \$, taxes en sus, pour la peinture de la réception, de deux bureaux, du limon et garde-corps de l'escalier et du sablage et de la peinture du plancher à l'étage.
- → d'accepter l'offre déposée par madame Claire Filteau, Architecte paysagiste, portant sur l'estimation budgétaire du coût des travaux du concept d'aménagement du site de l'Île, au montant de 1 450 \$, taxes en sus.

- → que madame Annie Lévesque soit désignée à titre de maire suppléante de la Municipalité de Saint-Siméon pour une période de huit mois débutant le 17 juillet 2020 pour se terminer le 17 mars 2021.
- → d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière à compléter et envoyer à Visa Desjardins, une demande pour une carte de crédit, d'une limite de 500 \$, au nom de madame Johanne Arsenault.

Lors de la période de questions de cette séance, les commentaires et questionnements soulevés concernent le sentier pédestre en bordure de mer aui se rend au Viaduc.

Prenez note que les procès-verbaux des séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier. Quand :

- 14 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

Heure: 19 h 30

CHASSE AU CHEVREUIL

RAPPEL IMPORTANT

Que vous soyez chasseurs, randonneurs ou amateurs de VTT, voici les périodes de chasse au chevreuil où il est nécessaire d'être prudents sur le territoire de la Municipalité.

Cerf de Virginie : arbalètes et arc

du 3 octobre 2020 au 16 octobre 2020

Cerf de Virginie : armes à feu, arbalètes et arcs

du 7 novembre 2020 au 15 novembre 2020

Avec les périodes de chasse qui s'amènent à grands pas, nous aimerions attirer votre attention sur les articles 2, 7.1, 20 et 21 du **Règlement numéro 469-19**, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et sur les articles se trouvant dans le **Règlement numéro 470-19** concernant le tir à partir des chemins publics.

Il est primordial que cette activité demeure sécuritaire et dans le respect des terres privées.

RÈGLEMENT 469-19

CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

ARTICLE 2: Définition

Aire à caractère public :

Les stationnements dont l'entretien est à la charge de la Municipalité ou qui sont de propriété municipale, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public ou d'un édifice à logement.

ARTICLE 7: Usage d'armes

- 7.1 Le tir au fusil
- a) Le tir à la carabine, au fusil, au pistolet ou à toute autre arme à feu, est prohibé à moins de 300 mètres des résidences ou bâtiments et aires à caractère public.
- b) Le tir à l'arc ou à la carabine à air comprimé est prohibé à moins de 150 mètres des résidences ou bâtiments et aires à caractère public, sauf aux endroits décrétés par règlement municipal.

ARTICLE 20: Application du règlement

Tous les articles du présent règlement sont applicables par la **Sûreté du Québec**, ce qui autorise ses membres à entreprendre les poursuites pénales envers le contrevenant au nom de la municipalité et à produire des constats d'infraction. Ils sont aussi applicables par une personne désignée par la Municipalité.

ARTICLE 21: Pénalités

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues au tableau suivant et des **frais**¹, à savoir:

Numéros de	Amendes			
l'article	Minimales	Maximales		
6, 7.1, 7.2	300 \$	900 \$		

RÈGLEMENT 470-19

CONCERNANT LE TIR À PARTIR DES CHEMINS PUBLICS

ARTICLE 2 : Définitions

Armes: Arbalètes, arcs, armes à feu

Chemins publics:

Tout chemin dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou d'un organisme et sur lequel sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers, à l'exception des chemins municipaux non entretenus en période hivernale et des chemins soumis à l'administration du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ARTICLE 3: Usages d'armes

- 3.1 Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de 10 mètres de chaque côté extérieur de l'accotement.
- 3.2 Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.

ARTICLE 4: Administration

Le Conseil autorise de façon générale tout agent de la paix ainsi que les policiers des postes des MRC d'Avignon et de Bonaventure soit : le poste principal de New Richmond et les postes auxiliaires de Matapédia et New Carlisle à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

Une personne désignée par la Municipalité peut aussi appliquer le présent règlement.

ARTICLE 5 : Disposition pénale et pénalité

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas aux dispositions du présent règlement, notamment aux articles 3.1 et 3.2, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 300 \$ et des frais.

N'oubliez pas que ces règlements sont applicables par la Sûreté du Québec.

Bonnes périodes de chasse à toutes les chasseuses et tous les chasseurs.

COLLECTE DES ORDURES

Simplement pour vous rappeler que les ordures seront collectées toutes les deux semaines, et ce, à partir du 5 octobre prochain.

Aussi, prenez note que la collecte des gros objets aura lieu comme prévu, les 6 et 7 octobre prochain.

OCTOBRE 2020						
D	L	M	M	J	٧	S
				1	2	3
4		6	7		9	10
11	12	13	14	15	16	17
18		20	21		23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2020						
D	L	M	M	J	٧	S
1		3	4		6	7
8	9	10	11	12	13	14
15		17	18		20	21
22	23	24	25	26	27	28
29						

	DÉCEMBRE 2020					
D	L	M	M	J	٧	S
		1	2		4	5
6	7	8	9	10	11	12
13		15	16		18	19
20	21	22	23	24	25	26
27		29	30			

CUEILLETTE DE GROS OBJETS

Les 6 et 7 octobre prochain, l'équipe des travaux publics procédera à une cueillette de gros objets.

- Tous les objets devront être déposés le long de la route **au plus tard à sept (7) heures**, chaque matin.
- Nous vous demandons de démêler vos matériaux ferreux et non-ferreux.

Sont considérés comme étant de gros objets :

- Appareils électriques
- Ameublements
- Pneus d'automobile et/ou camionnette SANS JANTE
- Fer

Les objets suivants ne seront pas ramassés :

- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Pièces automobiles
- Peinture
- Déchets domestiques

Merci de votre habituelle collaboration.

BIBLIOTHÈQUE

Déjà l'automne qui arrive après un si bel été! Nous espérons que vous avez, toutes et tous, fait le plein de belles énergies.

Malgré la pandémie, notre bibliothèque se porte très bien grâce à l'implication de nos nombreux bénévoles. Un gros merci à vous d'avoir contribué à ce bon déroulement et d'avoir reçu si bien nos lectrices et lecteurs!

Notre bibliothèque reprendra son horaire régulier dès le 1er septembre 2020 de 18 h 30 à 20 h.

Nouveautés

Voici quelques suggestions de lecture parmi nos derniers achats:

POUR FNFANTS

- 365 blagues
 Fabrice Lelarge
- L'agent Jean!: saison 2, tome 3: L'ADN de l'impossible

POUR ADULTES

- Registres de Bonaventure, tome 3
- Odile et Xavier

Jean-Pierre Charland

Tome 1 : le vieil amour

Tome 2 : Le parc La Fontaine

Tome 3: Quittance finale

- La vie avant tout, tome1 : Le destin en marche Michel Langlois
- Jeux dangereux Danielle Steel
- L'orpheline de Manhattan, tome 3 : Les larmes de l'Hudson

Marie-Bernadette Dupuy

Lieutenant Eve Dallas, tome 47: Crime et complot

Nora Roberts

Bonne rentrée et surtout, n'oubliez pas vos masques lors de vos visites à la bibliothèque!

Annie Lévesque

Conseillère responsable

MAISON DE LA FAMILLE

PROGRAMMATION DE L'AUTOMNE 2020

HALTE-GARDERIE* (pour enfants de 12 mois à 5 ans)

→ Les lundis et/ou jeudis de 9 h à 16 h, dès le 14 septembre. Horaire à confirmer selon le financement reçu.

Gratuit

ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE

→ Par téléphone seulement, du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30, dès le 15 septembre.

Gratuit

RETROUVAILLES POST-NATALES

→ Le lundi 14 septembre de 13 h à 16 h. Les parents sont invités à venir partager leur histoire de naissance et présenter leur poupon via la plateforme Zoom!
Gratuit

EN ATTENDANT BÉBÉ...*

→ Rencontres prénatales pour les couples comprenant quatre (4) soirées prénatales (18 h 30 à 21 h) et une journée de préparation à la naissance et débutant le mardi 15 septembre ou dès qu'un groupe sera complet.

Notre série a été adaptée en visioconférence. Une 2º série pourrait débuter le mardi 1º décembre. Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins!

JOURNÉE INTENSIVE DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE*

→ Un samedi par mois, de 9 h 30 à 17 h 30, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse. Prochaines journées prévues : 12 septembre et 17 octobre (et autres possibilités, au besoin). Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins de l'automne et de l'hiver.

La journée a été revue pour vous offrir une formule adaptée en visioconférence.

PAUSE-POUSSETTE*

→ Les jeudis après-midi, entre 13 h 30 et 15 h, à partir du 17 septembre. Les bébés de 0-12 mois pourront être promenés en poussette sous les bons soins de nos mamidoux afin d'offrir un répit aux parents. Inscription demandée le lundi précédent. Cratuit

ENTRAINEMENT POUSSETTE À L'EXTÉRIEUR*

→ Les mercredis de 10 h à 11 h à partir du 23 septembre. La première rencontre sera d'une durée de 2 heures (de 9 h à 11 h) et comprendra une (1) heure d'exercices.

85 \$ pour buit (8) rencontres.

YOGA POSTNATAL*

→ Les mercredis de 13 h 30 à 15 h (session de sept (7) rencontres) à partir du 30 septembre ou dès qu'un groupe sera complet.

75\$ / session

YOGA PRÉNATAL*

→ Série de sept (7) rencontres offerte le mardi soir de 18 h 30 à 20 h 30 à partir du 13 octobre ou dès qu'un groupe sera complet.

Notre série a été adaptée en visioconférence.

ATELIERS RATATAM*

→ Nous tenterons cet automne de vous rendre une série disponible, peut-être en version extérieure et qui respecte la distanciation sociale.

Selon les possibilités et les directives de la santé publique... À suivre!

CAFÉ-RENCONTRE DE SOIR (parents d'enfants de 0-18 ans)

Selon la demande, par visioconférence. Appeleznous pour nous partager les sujets qui vous intéressent! Gratuit

CAUSERIES-FAMILLES*

→ Tous les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30, offertes via la plateforme Zoom.

Les thèmes varient d'une semaine à l'autre pour répondre aux besoins des parents. Vérifiez notre infolettre ou Facebook pour les connaître.

Une causerie allaitement sera offerte par Supportons-Lait, une fois par saison.

Gratuit

À noter :

- Toutes les activités portant une étoile (*) nécessitent une inscription à l'avance.
- Un lien vers les Accompagnantes et divers documents utiles sont disponibles en ligne sur notre site web. Ceux-ci vous donnent accès à la liste des accompagnantes disponibles dans la Baie-des-Chaleurs, à un vidéo de prévention de la plagiocéphalie, à des plans de naissances, aux diverses ressources périnatales, à un document utile lors de la recherche d'un milieu de garde et un dépliant sur le portage ergonomique de bébé.
- Les coûts d'inscription et de déplacement ne doivent en aucun temps être un empêchement à participer aux divers ateliers offerts. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.
- Certaines séries pourraient être annulées si elles n'ont pas le minimum d'inscriptions requises.



L'équipe de La Maison de la Famille-MRC Bonaventure vous invite à venir vous ressourcer et partager votre couleur.

- Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel, pour inscription ou pour devenir membre: (418) 534-4449 ou <u>mdfanimation@navigue.com</u>.
- Pour rejoindre la coordination : amigo@navigue.com.
- Site Internet : www.mfbonaventure.org
- Page Facebook : <u>lamaisondelafamillemrcbonaventure</u>

OFFRE D'EMPLOI

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Sommaire du poste :

Sous la responsabilité de la direction générale, l'adjointe administrative assiste la directrice générale dans toutes les activités administratives de l'entreprise en effectuant des tâches de soutien administratif en plus d'effectuer divers travaux de secrétariat et autres tâches connexes demandées.

Description des tâches à accomplir :

- Procéder à l'entrée des factures et autres contrôles administratifs.
- Produire, corriger et faire la mise en page de divers documents.
- Remplir ou effectuer différentes opérations de saisie et de validation des données, tenir des tableaux de suivis, et procéder au traitement et suivi de documents.
- Gérer la page Facebook et le site Internet de la Municipalité.
- Supporter le comité du Camp de l'Île aux Pipianes tout au long de l'année (demandes de financement, gestion de la paie, produire les procès-verbaux, les rapports gouvernementaux et les relevés relatifs aux impôts).
- Gérer le volet administratif de la bibliothèque (suivis divers, informatisation de livres et production de divers rapports).
- Aider à la production et à la perception des comptes.
- Accompagner la direction générale dans la gestion des dossiers de santé et sécurité au travail.
- Accompagner la direction générale dans les tâches administratives reliées à la gestion des contrats.
- Assurer le remplacement de la secrétairetrésorière adjointe lors des périodes de vacances (procéder à la fermeture de caisses et effectuer divers dépôts, traiter les appels et le courrier et voir à la gestion des locations de salles, de l'accueil et de l'information au public).

Exigences:

- Détenir une formation en bureautique ou un diplôme en administration.
- Maîtriser les logiciels informatiques courants.
- Avoir une très bonne connaissance du français écrit et parlé.
- Posséder une expérience en lien avec l'emploi serait un atout.

Compétences recherchées :

- Aimer travailler en contact avec le public.
- Avoir de l'entregent.
- Être ordonnée et méthodique.
- Faire preuve d'autonomie.
- Être capable de travailler seule et en équipe.

Conditions:

- Poste permanent, horaire à déterminer (entre 28 heures et 35 heures par semaine).
- Entre 31 200 \$ et 46 000 \$ par année, selon le nombre d'heures effectuées et l'entente salariale en vigueur.

Avantages:

- Excellents programmes de REER et d'assurance dentaire et soins médicaux.
- Conciliation travail-famille.
- Horaire flexible.
- Semaines de vacances.
- Congés pendant la période des Fêtes.

Comment soumettre votre candidature :

Toute personne intéressée peut soumettre sa candidature en adressant son curriculum vitae à l'attention de Nathalie Arsenault, directrice générale, aux coordonnées suivantes :

300, rue Alexis-Poirier, Saint-Siméon (QC) G0C 3A0 ou par courriel à <u>administration@stsimeon.ca</u>.

Date limite pour postuler : 2 octobre 2020

Date prévue d'entrée en fonction :

2 novembre 2020

CAMP DE L'ÎLE AUX PIPIANES



Après quelques semaines d'attente et plusieurs ajustements, le camp de l'Île aux Pipianes a pu ouvrir ces portes le 29 juin dernier et offrir sept (7) semaines de camp pour les enfants de 5 à 12 ans.

La saison s'étant terminée le 14 août dernier, le comité du camp de l'Île aux Pipianes souhaite souligner le travail remarquable de toute l'équipe 2020, qui malgré le contexte pandémique, a su motiver les campeuses et campeurs, et ce, selon les trois mots-clés du camp : PLAISIR, RESPECT & SÉCURITÉ.

Un énorme merci à notre SUPER coordonnatrice pour avoir dirigé et su maintenir le bon déroulement de ce merveilleux camp dans un contexte particulier.

Vous êtes des jeunes motivés avec une belle énergie. Vous avez formé une équipe dynamique et travaillante et nous sommes fières d'avoir pu vous compter dans notre équipe. Au plaisir de vous revoir l'an prochain!

Voici les membres de l'équipe du camp de l'Île aux Pipianes pour la saison 2020 :

Coordonnatrice: Marie-Mylène Poirier

Moniteurs:

- Mary-Jeanne Laflamme
- Erika Arsenault
- Éloi Rioux
- Jasmine Arsenault
- Juliane Bujold

Aides-moniteurs:

- Florence Roy
- Maxim Leblanc
- Jeanne Bélanger
- Rosalie Dion

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année scolaire. Pour les plus âgées; bonne chance dans vos nouveaux défis.

Le comité du Camp de l'Île aux Pipianes tient également à remercier le **Marché aux Puces** pour leur don généreux qui a permis d'acheter du matériel supplémentaire.

MERCI également aux parents et aux enfants pour votre collaboration tout au long de cet été qui fut certainement différent, mais quand même amusant!

Au plaisir de vous y revoir l'an prochain!

Le comité du Camp de l'Île aux Pipianes

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates cidessous, à 16 heures.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à <u>administration@stsimeon.ca</u> ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 22 octobre 2020
- 26 novembre 2020

Mise à la poste

- 5 novembre 2020
- 10 décembre 2020